

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	6 (1868)
Heft:	12
Artikel:	Nos premières écoles : notes tirées de l'histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud, par A. Gindroz
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-179862

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

vaudeuil. Tiens! tiens! tiens! moi qui croyais qu'on lisait dans un livre!..... — Malheureux que je suis! je ne me corrigerai jamais! jamais je n'avalerais comme du petit lait votre français, ô saint Kinkel. Pardonnez-moi sainte *Gazette* immaculée! oui pardonnez-moi et laissez-moi continuer! Je ne dirai plus qu'un mot, un mot de vous et je me tairai: *Son vrère* (le frère de M. Berthoud est M. Berthoud de la Naz qui, si je ne me trompe, s'appelle Alfred et non Léon, ne vous en déplaise, cher saint); *son frère, M. Léon Perthout a exbosé un krand baysache au soleil gouchant.....*

Pour le coup, c'en est trop! voilà que notre critique se mêle de nous dire de quel côté M. Léon Berthoud expose ses tableaux!

Décidément il ne me reste à moi, qu'à me flanquer à l'eau demain à quatre heures, pas une minute de plus, pas une minute de moins! Par exemple, si quelque passant charitable me tend la main, me sauve et que j'en réchappe, je prends l'engagement, de lui faire apprécier samedi prochain, ici dans le *Conteur*, les charmes enfouis dans le compte-rendu de Kinkel le prophète, tel qu'on le trouve dans la *Feuille fédérale* du samedi 7 mars 1868.

En attendant, un *de profundis*, s. v. p.

Aug. DE MOLINS.



Nos premières écoles.

Notes tirées de l'histoire de l'instruction publique dans le canton de Vaud, par A. Gindroz.

Déjà au XIX^e siècle, des écoles étaient attachées aux monastères; les enfants allaient dans ces asiles pieux apprendre à prier, à chanter l'office, peut-être à lire. Berthe, la reine aimable et aimée, qui fondait des monastères, n'oubliait pas sans doute l'école. En 1222, le prévôt Cuno, d'Estavayer, fit un voyage à Paris dans l'intérêt des écoles. En 1390, le couvent de Romainmôtier avait un maître des novices, chargé de les instruire tant en musique qu'en grammaire. Il y avait même des écoles hors du monastère. N'oublions pas surtout une fondation faite en 1419 par Guillaume de Challand, évêque de Lausanne, pour élever dix enfants pauvres attachés à la chapelle des Innocents. Ces enfants, nés d'un mariage légitime et que l'on élevait depuis l'âge de 8 à 16 ans, devaient être bien faits de corps et sains d'esprit. Deux chapelains avec un valet les servaient et les instruisaient. Ils avaient chapelle à eux, dortoirs, calices, vaisselle d'argent. Leur bibliothèque, conforme à la richesse littéraire de ces temps, se composait de trois manuscrits.

Des jeunes gens, de familles nobles ou riches, allaient, comme de notre temps, étudier à l'université ou faire un tour à Paris. Rentrés dans leur pays, quelques-uns, décorés du titre de *maître es arts*, tenaient école, régentaient les écoles. En 1537, Vevey, Cossonay, Rolle, ainsi qu'Orbe, avaient des régents; Moudon en manquait.

L'instruction des jeunes filles n'était pas entièrement négligée; un fait touchant, digne de figurer dans un tableau de mœurs, nous le dit. A Baulmes,

c'était en 1543, une jeune fille, Françoise Pugin, pauvre, boiteuse, prenant, dit la chronique, comme il lui venait, ce qu'on lui donnait pour Dieu, fut recueillie par un prêtre son parent, homme pieux; il lui apprit à lire et à écrire; et « elle, continue le » vieux narrateur, ainsi apprise, commença à prendre plaisir de demander et appeler les filles de » bonnes maisons, et leur apprenait, et prenait peine » après elles ensorte qu'elle prist grand bruit. »

Mais, en général, l'instruction n'avait pas un caractère populaire; elle avait, au contraire, des tendances exclusives; ce n'était pas le peuple, les enfants du laboureur, de l'artisan, du marchand que l'on voulait éclairer; on s'occupait plutôt à former des moines et des prêtres. L'instruction donnée par l'Eglise était tout entière au service de l'Eglise ou de quelques offices civils. Lorsqu'un homme qui n'était ni clerc, ni notaire, savait lire, c'était merveille. « Il sait lire! s'écriait-on. Il est donc entré dans la dévotion; béni soit Jésus-Christ! »

Tel était le pays, lorsque Berne et la réforme en firent la conquête. La réforme ne pouvait se consolider que par l'instruction populaire, qui reçut alors une forte impulsion. On créa l'académie pour répondre aux besoins des églises qui manquaient de pasteurs, et des écoles populaires furent instituées.

Cependant l'organisation du nouveau système fut lente et irrégulière. Pendant les premières années qui suivirent la réforme, Berne s'occupa de l'instruction populaire sans vue d'ensemble, sans adopter un plan fixe et général. En 1624 le pays manquait encore d'écoles en beaucoup de lieux et une grossière ignorance régnait généralement. Un règlement du 3 janvier 1676 paraît être la première ordonnance qui ait organisé d'une manière générale et systématique, l'instruction primaire. Les communes furent tenues d'avoir des écoles et de pourvoir aux locaux propres à cet usage. Les régents, salariés par les communes étaient agréés par le bailli et les ministres après examen de leurs mœurs et de leurs capacités. L'examen avait pour objet la prière, la lecture, l'écriture et le catéchisme.

Que l'on ne croie pas cependant que ce règlement ait obtenu partout une prompte exécution. Au milieu de l'ignorance et de la superstition, les écoles ne naissent pas soudainement. La Vallée du lac de Joux, aujourd'hui si admirable par l'industrie intelligente et active de sa population, fut une des dernières contrées de notre pays où l'instruction pénétra et s'établit d'une manière régulière. On y trouvait un peuple peu nombreux, pauvre. Quelques mauvaises cabanes isolées et éparses ça et là au milieu des forêts, telles étaient ses demeures; peu de communications entre les habitants; ils s'occupaient tous à abattre les forêts et à défricher quelque terrain pour fournir aux plus pressants besoins de la nature. Là encore, une femme fut la première institutrice; on l'appelait la *Moinette*; elle était fille d'un moine converti, nommé Jaques Bocci, qui lui avait appris à lire. La *Moinette* donnait des leçons de lecture aux enfants et aux jeunes gens qui pa-

raissent y prendre goût. C'était en plain air, devant une maison. On lui apportait en paiement un morceau de pain d'avoine et de fromage maigre. Pendant plusieurs années, elle parcourut ainsi le pays, tenant école. Enfin, en 1680 et 1690, une école fut établie au Sentier. C'est dans ce temps aussi que que l'on commença à La Vallée à étudier la musique; le chant d'église n'avait été qu'un chant de mémoire : quelques personnes, surtout des femmes, qui avaient appris par cœur un certain nombre de psaumes, conduisaient le chant à l'église; les fidèles suivaient comme ils pouvaient.

M. Roux, pharmacien à Nyon, a présenté mercredi dernier, à la Société vaudoise des sciences naturelles, une charmante petite tortue, de l'espèce dite *tortue boueuse*, qui a été trouvée lundi dernier 16 mars, à l'embouchure du Boiron, près de Nyon. C'est la seconde tortue trouvée dans cette localité. La première avait été trouvée, il y a quinze ans environ, près du port de Nyon, mais elle n'avait pu être recueillie que morte, les vagues l'ayant à plusieurs reprises jetée contre le mur du quai.

La tortue boueuse était autrefois nombreuse dans les lacs suisses, aujourd'hui elle est si rare que lorsque des individus isolés en ont été trouvés dans la vallée du Rhône ou autour de Vevey, on a prétendu qu'ils provenaient de quelque ménagerie en passage ou de la collection de quelque amateur qui les avaient reçus de l'étranger. La trouvaille qui vient d'être faite à Nyon, rapprochée de celle faite il y a quelques années, vient à l'appui de l'assertion contraire qui veut que cet animal se trouve encore dans notre lac et les cours d'eau qui y affluent, si on le voit rarement, c'est qu'il a exactement la couleur de la vase, ce n'est que par hasard qu'on peut le remarquer.

Dans la même séance, M. le docteur Duplessis, d'Orbe, a présenté deux vipères, l'une noire, trouvée dans les environs d'Orbe, l'autre tachetée, d'une grosseur énorme, trouvée sur le mont de Beaulmes. Ces deux vipères, appartiennent à une même variété que l'on croyait jusqu'ici n'appartenir qu'aux Alpes; aussi leur présence dans le Jura est-elle une vraie découverte.

La vipère et le hérisson.

M. Cherblanc, maire de Lentilly, adresse à un journal de Lyon la lettre suivante :

« J'ai lu dans une de vos chroniques un article concernant la destruction de la vipère. Sans doute, c'est un reptile dangereux et qu'il importe de combattre par tous les moyens. Je vais donc essayer de porter à la connaissance du public la cause de sa grande multiplication depuis quelques années.

» Cette multiplication est due à la chasse inexorable qu'on fait très fréquemment aux hérissons. Depuis quelque temps, des bandes de bohémiens infestent nos campagnes et campent sur les grandes routes, où on les rencontre par vingtaines. Les hom-

mes, pendant la journée, se livrent à la confection de paniers; les femmes courrent les champs et vont dire la bonne aventure; les enfants mendient, et quelques-uns jouent de l'accordéon.

» Mais, le soir venu, le père de famille détache le chien dressé à cette chasse et suit le bord des bois et des ruisseaux, et, chaque nuit, ramasse quatre ou cinq hérissons qui servent à la nourriture de la colonie.

» Je me suis trouvé plusieurs fois à portée de voir exterminer plusieurs de ces petits animaux inoffensifs, et je me suis fait expliquer leur manière de les chasser et de les accommoder.

» Or, il n'est pas de plus grand destructeur de vipères, de rats, de reptiles de toute sorte, que le hérisson. Aussi la nature, qui fait si bien tout ce qu'elle fait, l'a-t-elle armé de pied en cap pour le rendre propre à attaquer les reptiles tant redoutés. Le hérisson, par son odorat, est semblable au porc, qui va trouver les truffes à trente centimètres sous terre. Le hérisson sent les reptiles enfouis, et, avec l'aide de son museau et de ses petites pattes, il va les découvrir à trente, même à quarante centimètres, s'en empare et en fait sa proie.

» Si l'on doute de ce que j'avance, qu'on se procure un hérisson et une vipère, qu'on les enferme ensemble; bientôt on verra le combat commencer, et la vipère ne tardera pas à succomber. Le hérisson rabat son casque épineux, se jette sur le reptile, et avec ses dents acérées lui casse la colonne vertébrale et lui coupe la tête.

» Outre les bohémiens que je vous ai signalés plus haut, il existe dans certaines communes des individus qui, d'après la rumeur publique, s'occupent de cette chasse aux hérissons et en apportent à Lyon des quantités considérables.

» Que l'on avise à empêcher cette chasse, qu'on favorise au contraire la reproduction des hérissons, et l'on n'aura plus besoin, dans quelques années, de s'occuper de la destruction de la vipère.

» Un bohémien m'a certifié en avoir pris vingt-deux de Lozanne à l'Arbresle, sur un parcours de six kilomètres, en une seule nuit. Que l'on calcule le nombre de reptiles que ces vingt-deux hérissons auraient pu détruire !...

» Il importe donc de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher la destruction de ce petit quadrupède inoffensif à l'agriculture, sinon pendant la maturité du raisin, où il mange quelques grappes et quelques pommes tombées. »

Manger à propos.

Un jour je vous ai fait une assez folle histoire
Sur le temps des baillis, que, par droit... de victoire,
En son Pays de Vaud Berne avait établis.
Pendant que tous les traits n'en sont pas affaiblis

Dans mon infidèle mémoire,
Je vais, si vous le voulez bien,
En retracer une seconde
Où sur la vérité chaque détail se fonde,
Car sans cela jamais je ne raconte rien :
Tous mes amis vous diront que j'y tiens.